

M. Gonzalez, SG de Météo-France

Copie : P-DG, DSR/D, DRH/D-DA

Objet : projet d'arrêté alignant IPHA et BHI

Monsieur le Secrétaire Général,

Les IPHA et BHI ont augmenté au 1er juillet 2022, avec la revalorisation du point d'indice puisqu'elles y sont encore indexées. Ainsi, leurs valeurs doivent être :

- IPHA : 13,39 € /heure (environ 12,11€ nets)
- BHI : 16,06 €/heure (environ 14,53€ nets)

Or, un projet d'arrêté de notre Établissement, qui avait recueilli un accord de principe du Guichet Unique, aligne IPHA et BHI à hauteur d'une valeur de 15,52 €/heure, c'est-à-dire l'ancienne valeur des BHI (avant le 1er juillet 2022).

La CFDT-Météo demande que le texte de ce projet d'arrêté « dans le circuit de signature » soit amendé afin de porter la valeur des IPHA/BHI à 16,30 €, à 28/10 000 du traitement annuel afférent à l'indice 100 majoré, valeur initialement retenue (cf. PJ), au 1er juillet 2022.

Ces primes étant par la suite (avec ce nouvel arrêté) désindexées de la valeur du point d'indice, et au vu du contexte inflationniste, la CFDT estime que le Guichet Unique devrait donner son aval.

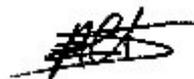
Par ailleurs, le Guichet Unique semble vouloir lier l'alignement des IPHA aux BHI à la mise en œuvre des nouveaux textes sur les astreintes.

La CFDT-Météo rappelle que cette mesure n'est initialement pas du tout liée au système d'astreinte mais **visé à répondre à des observations de la Cour des Comptes lors d'un contrôle initié le 12 juillet 2017**. La Cour s'étonnait de la diversité des taux de compensation des bonifications horaires et s'interrogeait sur le paiement de BHI aux agents en IPHA. **L'alignement de ces bonifications a ainsi été décidée en 2018 par la direction générale et soumise à l'avis du CTEP le 15 janvier 2019 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (cf. PJ).**

Certes, les indemnités liées aux astreintes reposent sur les IPHA mais il nous paraît tout à fait anormal de différer plus longtemps la parution de l'arrêté (amendé) : 3,5 années d'attente suffisent.

Nous vous remercions pour l'attention donnée à ce courrier et vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Pour la CFDT-Météo,
Lionel Althuser

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Althuser'.